Actualités Vertes

N°11 – Février 2015

EDITORIAL

La majorité municipale a initié depuis quelques mois une réflexion pour la mise en place d'une charte de concertation. A la fin du cycle de réunions publiques, la mairie a mis en ligne sur son site un document de synthèse pour commentaires. Ce document n'est malheureusement qu'une succession de diapositives bien trop générales pour pouvoir appréhender le contenu de la future charte de concertation.

Les Verts de Meylan adhèrent bien évidemment à toute démarche de – réelle – concertation. Toutefois, nous ne pouvons que constater avec regret le décalage entre l'image que veut donner la municipalité - associant les citoyens aux décisions - et la réalité du terrain. Quelques exemples :

- la "concertation" pour le projet immobilier au sud de la Place des Tuileaux (Malacher nord) est limité à un petit périmètre et a lieu au sein d'un groupe extrêmement restreint,
- depuis un an, bon nombre d'interventions pour l'entretien des parcs mettent en péril la biodiversité malgré les tentatives d'alerte et d'échange des associations de cadre de vie avec la municipalité.
- des dépenses importantes sont engagées pour la vidéosurveillance au détriment des activités sociales, malgré les difficultés financières. Bien que faisant partie du programme de la majorité, les conséquences sur les choix budgétaires n'ont pas été débattues.

Nous développons ces deux derniers exemples dans ce numéro.

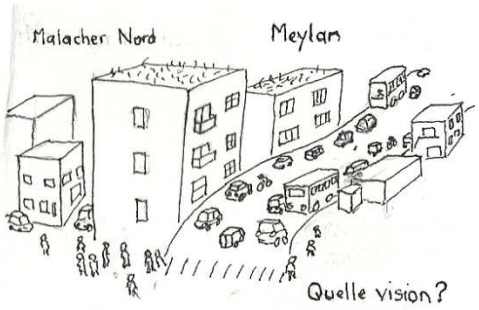

Ce qui frappe le plus dans le fonctionnement actuel est le manque de vision globale, qu'il s'agisse de l'urbanisme, des enjeux environnementaux ou socio-économiques. C'est du reste pour cela que nous demandons depuis 10 ans la mise en place d'un agenda 21 local, qui prenne en compte ces enjeux ainsi que la participation des habitants. ➔

Les Verts de Meylan 2 Allée du Marais - 38240 Meylan Tél : 04 76 18 94 20
http://www.lesvertsdemeylan.asso.fr - Contact@lesvertsdemeylan.asso.fr
Ont participé à la rédaction de ce numéro : *Eric Cheminot - Jean-Claude Defrenne - Marc Nouvellon Marie-Odile Novelli - Vincent Plauchu - Claude Tranchant*

A moins que l'explication ne réside dans la vision néolibérale de l'équipe conduite par MC Tardy et JC Peyrin : si les projets actuels de construction de logements semblent prendre forme de manière assez anarchique, sans espaces de bien commun (paysage, lieux de convivialité, cheminements piétons et cycles) c'est sans doute parce qu'il n'y a guère de place pour une vision d'aménagement d'intérêt public, le projet de société de la majorité actuelle consistant d'abord en la valorisation des biens privés... Cette vision néolibérale est cohérente avec le choix de privilégier la vidéosurveillance au détriment de l'investissement social....

Meylan, ville dé-naturée

L'époque où la gestion des espaces verts était la fierté de la ville de Meylan semble bien révolue, même si Madame le Maire dit toujours être soucieuse de promouvoir la biodiversité : voir le Dauphiné Libéré du 26 juillet 2014, suite à l'occupation du parc par des gens du voyage; « De plus, impliquée depuis 2008 dans un combat pour les espaces verts, la municipalité souhaite promouvoir la biodiversité, avec en vitrine, le parc du Bruchet. »

En effet, après des coupes sans précédent à l'automne 2013, aux Béalières - à la Coulée Verte, et autour de l'étang de la Roselière - le parc du Bruchet a subi, à nouveau cette année, une coupe drastique. Arbres et buissons rasés ou presque le long du ruisseau de la Roselière donnent à ce lieu un aspect minéral de jardin japonais aux pierres apparentes mais dépourvu d'élégance et d'harmonie. Non, ce n'est pas devenu un lieu propice à la méditation ni à la biodiversité.

Qu'est devenu ce paysage bocager, si riche en espèces tant végétales (arbres, arbustes, plantes vivaces et bande enherbée) qu'animales (oiseaux, petits mammifères, insectes) ? Que sont devenues ces haies naturelles composées de diverses essences locales qui procurent abris et nourriture à la faune et contribuent ainsi aux trames vertes et bleues ?

Cette nature non-artificialisée urbaine est indispensable à notre équilibre et à la vie ; c'est une source de dépollution, de régulation thermique, de filtration de l'eau, de protection contre le bruit et le vent, etc. le long du ruisseau, elle n'existe plus ! Pourquoi couper les branches basses des arbres et même certains arbres tout court ?

Nous ne comprenons pas.

Vidéosurveillance : un choix au détriment d'autres…

La majorité municipale tient au déploiement de caméras de vidéosurveillance. Ce point était inscrit à son programme. Mais si un argument budgétaire avait été avancé pour remettre en question les résultats du référendum sur la piscine des Ayguinards – vote sur un sujet précis – les difficultés financières actuelles n'arrêtent pas cette volonté…

■ Les caméras de vidéosurveillance ont un impact certain sur le **« sentiment de sécurité »**. Mais elles sont seulement chargées d'enregistrer des images et non d'assurer la tranquillité publique. D'ailleurs, les études montrent que leur présence a peu d'influence sur le nombre d'actes de délinquance.

De plus cette vidéosurveillance demande à la commune un **effort financier** conséquent. Le débat d'orientations budgétaires vient d'avoir lieu ; alors même que le désengagement de l'État via les dotations globales de fonctionnement se matérialise par une perte de recettes de 800 000€ en deux ans pour la ville, la vidéo surveillance coûtera 700 000 € en trois ans : question de choix !

Bien sûr, la sécurité est un droit pour tout citoyen et la commune doit contribuer à assurer ce droit. Mais engager une telle dépense pour une solution à tout le moins partielle est lourd de conséquences, en particulier dans le contexte budgétaire actuel. Jugeons-en.

Après la **fermeture** de la Maison de l'Initiative et de l'Emploi, la municipalité a décidé **l'augmentation** des tarifs municipaux de 15% en moyenne -ce qui aura une incidence sur la cohésion sociale- et **la réduction** d'environ 10 % des subventions aux associations, dont Horizons et l'Hexagone, ce qui les affaiblira gravement dans la poursuite de leur mission.

Pour une dépense équivalente, **le développement de la présence humaine sur le terrain** (police municipale, médiateurs, éducateurs, etc.) aurait été cohérent avec **"la réussite éducative"** mise en avant il n'y a pas si longtemps par la majorité.

Ces questions auraient mérité et mériteraient d'être discutées avec les Meylanais. La charte de concertation en cours d'élaboration prévoit pourtant de telles discussions avant tout grand projet, impactant un nombre significatifs d'habitants…

Le débat sur les grands projets inutiles au Conseil Municipal

Lors du Conseil de décembre dernier, la majorité a fait adopter (sans l'opposition municipale). Un vœu en faveur du projet Center Parcs de Pierre et Vacances à Roybon. Ce vœu n'est pas de compétence municipale- il n'avait pas lieu d'être présenté et nous l'avons dit.

La question de fond est celle-ci : dans un contexte budgétaire contraint, quels choix économiques, environnementaux et sociaux privilégier ? Le projet prévoit une consommation en eau équivalente à celle d'une ville de 7.000 habitants, asséchant des zones humides, 1000 Cottages construits en bois, à notre connaissance importé de l'Europe de l'est, et mobilise 15 Millions du Conseil départemental - dont 3 seulement du tourisme - alors que des coupes ont lieu dans des budgets sociaux. Le groupe est un champion des montages financiers, notamment via des mécanismes de défiscalisation des logements qui seront vendus ou loués au bénéfice de Pierre et Vacances, les collectivités ne récupérant que les diverses taxes générées par l'occupation des cottages. La qualité des emplois créés est médiocre (la moitié seront à temps plein, avec horaires variables voire fractionnés) et le groupe ne devrait pas faire appel à la restauration locale.

C'est la qualité du projet de développement, du projet de société qui est à interroger. Il y aurait tant à développer dans les Chambarans : du vrai tourisme vert, des séjours de découverte des éco systèmes autour des milieux humides, des formations aux métiers du bois et à la préservation de la forêt, des sentiers pédagogiques, des randonnées à pied ou à cheval, etc. avec des hébergements dans les villes et villages environnants.

Elections départementales : mode d'emploi

Les 22 et 29 Mars prochains auront lieu les élections départementales, assez mal connues du public.

Sur un plan national, le territoire a subi un redécoupage des cantons. L'Isère passe de 58 à 29 cantons. Ainsi le canton de Meylan qui comprenait les communes de La Tronche, Corenc, Le Sappey et Meylan, s'est vu adjoindre les communes de **Biviers, Montbonnot, Domène et Murianette**.

Les Conseillers Généraux deviennent des Conseillers Départementaux. Leur nombre reste constant puisque 2 titulaires par canton sont à élire : une femme et un homme, avec pour chacun un(e) remplaçant(e).

Les compétences du Conseil départemental couvrent un large spectre de la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Elles concernent notamment l'action sociale, les voiries, les collèges, les transports. Pour ne citer qu'un exemple d'actualité : le bus 6020 est géré par le Conseil Départemental.

Ces élections méritent notre participation les **22 et 29 mars** prochains ; si vous prévoyez d'être absent, pensez à donner procuration.